



## NOTE DE PRESSE DE L'OLUCOME N° 002/OLUCOME/02/2024 PORTANT SUR CERTAINES DECISIONS PRISES SANS AVIS PREALABLE DES EXPERTS.

**« Les hauts cadres de l'Etat devraient prendre des décisions inspirées par les conseils ou les études des experts indépendants tout en luttant contre la corruption. »**

1. Il y a un certain temps qu'il s'observe au Burundi la prise de certaines décisions par certains mandataires publics qui n'ont pas été préalablement analysées par les experts indépendants du domaine concerné. C'est ainsi que l'OLUCOME organise une conférence de presse pour revenir sur certaines de ces décisions et proposer des solutions face à ses défis.

2. Très récemment, l'expert en environnement et professeur d'universités, Bernard SINDAYIHEBURA a alerté que suite à de fortes précipitations que connaît la sous-région, d'ici mai 2024 le lac Tanganyika pourra atteindre un niveau record de 777,1m, soit 20 cm de plus par rapport au niveau le plus élevé enregistré en 1964. C'est-à-dire que les eaux du lac Tanganyika pourraient envahir tout le quartier asiatique et le quartier Kabondo comme cette situation s'était présentée en 1964. Les propos de cet expert sont en train de se traduire progressivement en vérité si on observe ce qui se passe dans les parties riveraines du lac Tanganyika, tout le long du littoral Rumonge vers Gitaza en passant par Kibenga-large, Kajaga et Gatumba. Cela étant, ces quartiers se construisaient illégalement au vu et au su des autorités administratives, judiciaires et policières. De plus, les organisations de la société civile dont l'ACVE et l'OLUCOME n'ont cessé de dénoncer les constructions illégales mais l'autorité publique a fait fi à ces conseils. Cependant, les conséquences néfastes liées à la négligence des conseils des experts et des organisations de la société civile et le non-respect de la loi portant respect des limites du lac Tanganyika retombent actuellement sur le pays en général et les habitants de ces localités en particulier. Les rivières traversant la capitale économique Bujumbura continuent à causer d'énormes dégâts car la plupart des propriétaires des parcelles riveraines ont construit leurs maisons dans le périmètre interdit par le code régissant l'eau au Burundi. Cette situation alarmante se présente également dans les autres provinces du pays. Plusieurs ménages sont envahis par les eaux du lac. Selon le code de l'eau, le périmètre interdit pour les constructions durables au long du Lac Tanganyika est de 150 mètres, celui des autres rivières en Mairie de Bujumbura est de 50 mètres et celui des rivières de l'intérieur du pays est de 25 mètres. Malheureusement, les gestionnaires des terres urbaines octroient illégalement des parcelles se trouvant dans ce périmètre interdit. Par rapport à la montée des eaux le long du Lac Tanganyika, certains habitants de ces ménages ne dorment pas par peur

d'être emportés par les eaux du lac. D'autres ont même fui leurs abris. Donc, le débordement des eaux du lac Tanganyika cause actuellement de l'insécurité aux habitants des quartiers riverains de ce lac. A cet effet, l'OLUCOME s'étonne par le fait que le Gouvernement du Burundi ne présente pas des mesures d'urgence pour la prévention des dégâts que pourraient causer ce débordement des eaux du lac Tanganyika et pour la protection des personnes habitant dans ces quartiers victimes et leurs biens. **Sur ce, l'OLUCOME demande que le Gouvernement du Burundi mette en place une commission multipartite composée d'éminents experts qui étudieraient les mesures de prévention des risques que pourraient causer la montée des eaux du lac Tanganyika et de protection de la population et ses biens.**

3. Deuxièmement, l'Observatoire remarque des emprisonnements illégaux dans les différentes prisons. Certains des prisonniers ont déjà dépassé la période d'emprisonnement temporaire, d'autres n'ont pas de dossiers et d'autres ont été libellés par les décisions des Cours et des Tribunaux mais restent en prisons pour les décisions des procureurs. Sauf que ces prisonniers sont incarcérés illégalement, c'est l'une des causes du surpeuplement des prisons au Burundi. Ainsi, le Gouvernement dépense des montants colossaux en nourrissant et en logeant inutilement un capital humain capable de produire qui est emprisonné sans motif valable. Or, ces gens qui sont emprisonnés illégalement contribueraient au développement du pays. **A cet effet, l'OLUCOME demande au Gouvernement du Burundi en général et au Ministre de la Justice, de Garde des Sceaux et de la Protection Civile en particulier de mettre en place une Commission indépendante d'experts qui identifierait tous les détenus et prévenus emprisonnés illégalement et de les libérer sans condition. Pour ceux qui ne présentent pas un danger public, l'OLUCOME demande au Gouvernement de prendre des mesures visant la libération de ces prisonniers ou leur donner à faire des travaux d'intérêt public ou bien encore leur taxer d'une amende valable selon les lois en vigueur au Burundi.**

4. Troisièmement, le 31 juillet 2023, les commerçants de certains marchés de la mairie de Bujumbura comme le Marché de Ruvumera et Jabe ont suspendu leurs activités suite au brusque mesure de revoir à la hausse le prix des shops et stands installés dans ces marchés qui a été prise par l'Office Burundais des Recettes(OBR). Après la revendication de ces commerçants, le Président de la République du Burundi a ordonné verbalement la Mairie de Bujumbura et l'OBR lors de sa conférence de presse avec les journalistes de son retour des Etats-Unis d'Amérique d'ôter les shops et les stands de ces commerçants en grève et de les donner aux autres commerçants qui accepteraient de payer le montant fixé par l'OBR. Par la suite, la Mairie de Bujumbura et l'OBR ont signé des contrats avec de nouveaux commerçants conformément au nouvel ordre de Son Excellence le Président de la République du Burundi sans annuler les premiers contrats. Donc, une seule shop ou un stand était déjà attribué à deux

commerçants avec des contrats différents. La situation s'est montrée chaotiquement jusqu'à ce que le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique prenne la question en main et ordonne la mairie de Bujumbura à réattribuer les shops et les stands aux anciens commerçants propriétaires des shops dans ces marchés. Actuellement, ni les commerçants, ni la mairie de Bujumbura, personne ne sache pas comment gérer cette situation. **Sur ce, l'OLUCOME demande au Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique de mettre en place une commission d'experts indépendants et multisectoriels qui analyserait cette situation et proposerait des solutions justes et équitables qui avantageraient le Gouvernement et tous les commerçants.**

5. Enfin, l'OLUCOME rappelle que toutes les décisions prises par les hauts responsables ou les politiques qui ont été mises en œuvre sans études ou sans consultation des experts indépendants ont causé une perte énorme au Gouvernement du Burundi. **A titre d'exemple, nous citerons notamment la politique de privatisation du secteur café, celle de décentralisation, celle de plantation des arbres fruitiers, celle d'exploitation minière, celle de l'interdiction d'importation de certains produits alimentaires comme les céréales, celle d'approvisionnement des produits pétroliers et de la constitution du stock stratégique carburant, celle de gouvernance et de lutte contre la corruption, celle de charroi zéro, celle de valorisation des marchés gérés par les communes à l'instar de la construction de l'ex. marché central de Bujumbura, ...qui ont été mises en œuvre sans des études approfondies réalisées par des experts indépendants, ces politiques ont occasionné beaucoup de dépenses de l'Etat contrairement aux attentes.**

Cela étant, alors qu'il y a plusieurs institutions chargées du suivi de la mise en application des politiques du Gouvernement comme l'Institution de l'Ombudsman, la Commission Indépendante des Droits de l'Homme(CNIDH), le Conseil National de Développement Economique, etc mais dont leur rôle n'est pas visible sur le terrain. L'OLUCOME profite de cette occasion pour remercier le Président de l'Assemblée Nationale et celui du Sénat de leur attitude d'exiger la redevabilité qu'ils commencent à démontrer actuellement en demandant aux membres du Gouvernement de s'exprimer publiquement sur des questions pertinentes dans leurs ministères afin de rendre compte.

Suite à toutes les conséquences des décisions prises par les hauts cadres de l'Etat ci-haut mentionnées souvent causées par l'ignorance des analyses des experts indépendants et dans certains cas, par la corruption, **l'OLUCOME demande :**

- **Aux autorités du pays de prendre des décisions minutieusement étudiées après avoir demandé des conseils aux experts indépendants ;**
- **Au Gouvernement du Burundi de mettre en application les politiques nationales déjà étudiées par les commissions d'experts et à publier les résultats de ces études afin que la population soit informée ;**
- **Au Gouvernement du Burundi, de respecter et faire respecter le principe de séparation des trois pouvoirs (l'exécutif, le judiciaire et le législatif) ;**
- **Au parlement, qu'il mette en place des commissions parlementaires pour donner des orientations sur les politiques ci-haut citées dans le cadre du redressement de la situation ;**
- **Aux institutions telles la CNIDH, l'Ombudsman et le Conseil économique et social, de jouer pleinement leur rôle.**

Fait à Bujumbura, le 02 / 02 / 2024

Pour l'OLUCOME

Sé Gabriel RUFYIRI

Président